



Double des clés

Par Blume

Bonjour

L'immeuble que j'habite actuellement a été racheté récemment.

Les portes des logements de l'immeuble ont été changé dernièrement par le nouveau propriétaire.

Suite à cela, le propriétaire souhaite récupérer un double des clés.

(Je tiens à signaler qu'il n'avait pas le double des clés des anciennes portes)

Ma question est la suivante :

Est-ce que le locataire peut refuser de donner un double des clés au propriétaire ?

Si oui, s'il y en a, quelles en sont les conséquences ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le propriétaire peut demander le double des clés, mais le locataire n'a aucune obligation de les lui remettre avant la fin de son bail.

Si le propriétaire possède un double, ceci ne lui donne AUCUN droit de pénétrer dans le logement sans autorisation du locataire.

cf code pénal :

Article 226-4

L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Il reste des propriétaires abusifs qui se le permettent et après que c'est fait, c'est parfois difficile de le prouver pour pouvoir porter plainte.

Par Isadore

Bonjour,

Le locataires a-t-il le droit de refuser de donner un double des clés au propriétaire ?

Oui

Si oui, s'il y en a, quelles en sont les conséquences ?

Le bailleur risque d'être mécontent. Le locataire ne pourra pas compter sur le bailleur pour le dépanner en cas de perte de clefs. Le bailleur n'aura aucun moyen de faire intrusion chez son locataire.

Notez qu'un locataire a le droit de changer le barillet de la serrure de son logement. Un bon moyen d'acheter la paix et la sécurité c'est de donner un double des clefs au bailleur, de changer le barillet, et de garder l'ancien pour le remettre lors du départ du locataire.

Si le propriétaire respecte la loi, il ne s'en apercevra pas. Et s'il tente une intrusion chez le locataire... bah bien fait pour lui !

Par Blume

Merci pour vos réponses.